

*Question présentée par le député :*

*M. Roger Deneys*

*Date de dépôt : 9 mai 2017*

## **Question écrite urgente**

**Office cantonal de la détention (OCD) et caisse(s) de pension : conditions d'affiliation des cadres supérieurs et des directeurs d'établissements pénitentiaires**

Dans sa réponse<sup>1</sup> du 22 février 2017 à ma question écrite urgente QUE 578, le Conseil d'Etat indiquait que le directeur de l'OCD « *s'est vu proposer ce poste à 18 mois de sa retraite ; c'est pourquoi son affiliation à la caisse de retraite [de la police] a été maintenue. Celle-ci ne porte pas préjudice aux intérêts financiers de l'Etat.* »

- *Le Conseil d'Etat peut-il en l'occurrence nous communiquer le nombre de cadres et de cadres supérieurs de la direction de l'OCD affiliés respectivement à la CPEG et à la CP (caisse de la police) ainsi que le nombre de directeurs et cadres supérieurs d'établissements pénitentiaires affiliés respectivement à la CP et à la CPEG ?*
- *S'agissant des cadres et directeurs affiliés à la CPEG, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer si l'hypothèse de leur affiliation à la CP a été envisagée et quelles sont les raisons des choix finalement effectués ?*

---

<sup>1</sup> <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00578A.pdf>